

# ASSEMBLÉE NATIONALE

# 14ème législature

collèges Question au Gouvernement n° 2907

Texte de la question

### RÉFORME DU COLLÈGE

**M.** le président. La parole est à M. Laurent Degallaix, pour le groupe de l'Union des démocrates et indépendants.

**M.** Laurent Degallaix. Monsieur le Premier ministre, je suis obligé de revenir sur un sujet qui a déjà longtemps été débattu ces derniers jours, mais l'actualité me l'impose : il s'agit bien évidemment de la réforme du collège. (Exclamations sur les bancs du groupe SRC.)

Oui, la réforme du collège est nécessaire. (Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe SRC.)

#### M. Michel Ménard. Très bien!

**M.** Laurent Degallaix. Les chiffres le prouvent : au vu de ceux qui ne maîtrisent pas les fondamentaux et de celles et ceux qui sont tout de même en échec scolaire, sa nécessité s'impose. Pour autant, la méthode employée est-elle la bonne ? (« Non ! » sur de nombreux bancs du groupe UMP.) Cette méthode, qui s'apparente tout de même à un passage en force, ne l'est pas, vous en conviendrez.

Vous faites fi de l'avis des parlementaires, de l'avis des enseignants, de celui des parents d'élèves et même de celui des intellectuels. Vous savez, monsieur le Premier ministre, il existe dans ce pays des femmes et des hommes de bonne volonté qui, sans dogmatisme aucun, sont prêts à se mettre autour de la table et à travailler sur ce type de réforme. L'unité nationale et républicaine que vous prônez régulièrement dans cet hémicycle ne doit-elle s'appliquer que lorsque nous avons des problèmes de sécurité intérieure ? Ne peut-elle pas s'appliquer sur un sujet aussi important, qui concerne l'avenir de nos enfants et donc du pays ? (Applaudissements sur les bancs du groupe UDI et sur de nombreux bancs du groupe UMP.)

#### M. Bruno Le Roux. Baratin!

**M. Laurent Degallaix.** Je crains que cette réforme, dans la foulée de celle des rythmes scolaires, n'affaiblisse encore un peu plus l'éducation nationale et l'enseignement public, hélas!

Monsieur le Premier ministre, vous savez que l'avenir ne se prévoit pas, mais qu'il se prépare. Nous sommes prêts à l'UDI, comme beaucoup d'autres, à nous mettre autour de la table pour co-construire avec vous un vrai projet réfléchi. Néanmoins, il faut pour cela une vraie volonté politique. Je vous demande solennellement de bien vouloir retirer votre décret, de réunir toutes celles et ceux qui veulent travailler avec vous sur ce sujet ô combien important, dans l'intérêt des collégiens, des collégiennes et au service de l'ensemble de nos concitoyens. (Applaudissements sur les bancs du groupe UDI et sur de nombreux bancs du groupe UMP.)

**M. le président.** La parole est à Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

**Mme Najat Vallaud-Belkacem**, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Monsieur le député, on peut avoir un goût invétéré pour la polémique, mais il y a un moment où il faut la laisser de côté et faire du travail de fond. (Protestations sur de nombreux bancs des groupes UDI et UMP; applaudissements sur les bancs du groupe SRC.)

M. Christian Jacob. Non, pas vous!

Mme Najat Vallaud-Belkacem, ministre. De quel travail de fond parlons-nous ? Il s'agit de la réforme du collège. Cette réforme a-t-elle été conçue de façon solitaire ? La réponse est non : elle était prévue par la loi de refondation de l'école, débattue il y a deux ans, pendant des mois et des mois, au sein même du Parlement. Vous en connaissez les principes, et cette loi a été adoptée : davantage d'autonomie pour les collèges ; davantage d'interdisciplinarité ; davantage d'accompagnement personnalisé pour faire mieux réussir tous les enfants ; davantage de compétences développées, notamment en langues vivantes étrangères. La réforme a ensuite été l'objet de consultations qui ont duré des semaines et des semaines, dans le cadre du Conseil supérieur de l'éducation, qui est l'instance légitime pour l'adopter. Elle l'a été à une large majorité, le 10 avril dernier.

M. Céleste Lett. Qu'appelez-vous une large majorité ?

**Mme Najat Vallaud-Belkacem,** *ministre.* Par conséquent, nous avons publié aujourd'hui le décret permettant à cette réforme d'entrer en vigueur. Elle se fera et elle doit se faire, car elle est indispensable pour nos enfants, vous l'avez dit vous-même.

Hier, un certain nombre d'organisations syndicales ont appelé à la mobilisation. Je sais que des enseignants ont en effet fait grève. Ils nous ont fait part de leurs inquiétudes. Elles sont entendues. La publication du décret...

Mme Claude Greff. C'est de la provocation!

**Mme Najat Vallaud-Belkacem,** *ministre.* ...va nous permettre de discuter des modalités de sa mise en œuvre. Chacune des inquiétudes exprimées sera alors levée. L'accompagnement, la formation nécessaire aux enseignants pour mettre en œuvre la réforme seront assurés. Mais il nous faut le temps nécessaire, d'où le calendrier que j'assume et que je maintiens. Nous devons avancer si nous voulons que la réforme entre en vigueur à la rentrée 2016. Ce sera le cas, dans l'intérêt des enfants. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe SRC.*)

M. Paul Molac. Très bien!

M. Bernard Accoyer. Vous avez peur!

## Données clés

Auteur: M. Laurent Degallaix

Circonscription: Nord (21e circonscription) - Union des démocrates et indépendants

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question: 2907

Rubrique: Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche Ministère attributaire : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clée(s)

Version web: https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/14/questions/QANR5L14QG2907

Question publiée au JO le : <u>21 mai 2015</u>
La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du <u>21 mai 2015</u>